



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-5900>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **25-5900**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Correspondant : Monsieur le Président

Adresse : Hotel du département, 1, Avenue de la Préfecture, 35042 RENNES Cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 299023535

Courriel : anne-marie.roussel@ille-et-vilaine.fr

Adresse internet : <https://www.ille-et-vilaine.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : ÉTUDE DE FRÉQUENTATION APRES AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE NATUREL DÉPARTEMENTAL DE LA POINTE DU GROUIN (COMMUNE DE CANCALE)

Lieu d'exécution : Pointe du Grouin, 35260 Cancale

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales :
Le détail du phasage de l'opération figure au cahier des charges.
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Financement en fonctionnement sur le budget annexe Biodiversité et Paysages du Département d'Ille-et-Vilaine. Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra obligatoirement être solidaire du groupement

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/02/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-ETU-SPN-0315

Renseignements complémentaires : Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://marches.megalis.bretagne.bzh> Code NUTS : FRH03 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, Hôtel de Bizien, CS44416 35044 Rennes Tél : 0223212828 Fax : 0299635684 Mel : greffe.ta-rennes@juradm.fr Le DCE dématérialisé est téléchargeable gratuitement par l'opérateur économique sur le profil d'acheteur du Département : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. Aucun dossier de consultation sous forme papier ne sera transmis. La transmission électronique des candidatures et des offres est obligatoire dans le cadre de la présente mise en concurrence. Les critères de sélection des candidatures sont énoncés dans le règlement de la consultation. Il n'est pas prévu de visite sur site avec les représentants de l'acheteur. Néanmoins, il est conseillé aux candidats de prendre connaissance des lieux pour appréhender les prestations. Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en oeuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales. Après examen des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée au 1er avril 2025

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/01/2025